

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si votre enfant est cas contact, il faut réaliser un test RT-PCR ou antigénique immédiatement [J0]. Si celui-ci est négatif, votre enfant peut revenir en classe sur présentation des résultats de ce test.

2 jours après la réalisation du test RT-PCR ou antigénique [J+2], il faudra réaliser un autotest et remplir l'attestation sur l'honneur (points 1 et 2) à présenter à l'école.

4 jours après la réalisation du test RT-PCR ou antigénique [J+4], il faudra réaliser un autotest et remplir l'attestation sur l'honneur (point 3) à présenter à l'école.

Je soussigné(e) :  
[Prénom et Nom]

demeurant :  
[Adresse]

représentant légal de :  
[Prénom et Nom de l'élève]

atteste sur l'honneur

1

- Avoir fait un test RT-PCR ou antigénique à mon enfant le .....[J0] qui est négatif (ce test doit être présenté à la directrice avant le retour en classe)

2

- Que le résultat de l'autotest réalisé le ..... [J+2] est négatif ;

Fait à ..... [commune], le .....[date]

..... [Prénom] [Nom]

Signature

3

- Que le résultat de l'autotest réalisé le ..... [J+4] est négatif ;

Fait à ..... [commune], le .....[date]

..... [Prénom] [Nom]

Signature

Fait pour servir et valoir ce que de droit.